Pépinières ornementales
Bulletin d'information N° 3 – 18 avril 2017

TRAITEMENT À L'HUILE DE DORMANCE

Le printemps est la période favorable pour effectuer un traitement à l'huile de dormance afin de limiter le développement des œufs d'insectes et d'acariens. Les kermès, les lécanies et les cochenilles, qui ont hiverné au stade larvaire sur l'écorce des plants, sont aussi détruits par l'huile de dormance.

L'utilisation de l'huile de dormance est particulièrement utile si on a eu des infestations lors de la saison précédente.

Larves hivernantes de cochenille virgule sur du lilas
Photo : © IQDHO

Pour prévenir la phytotoxicité, appliquer :

- avant le débourrement des bourgeons;
- lorsque la température est au-dessus de 4 °C;
- quand il n'y a pas de risque de gel 24 heures après le traitement;
- par temps doux; éviter les applications lors de chaleurs importantes (> 30 °C);
- lorsque les conditions permettent un séchage rapide du produit sur les végétaux traités (ex. : le matin, quand il fait beau).

Dans le cas des pommetiers et des pommiers, on peut faire une application quelque temps après le débourrement sans endommager les plants. L'huile peut être appliquée à demi-dose pour ne pas causer de phytotoxicité jusqu'au stade prébouton rose. On reconnaît ce stade lorsque le feuillage est pleinement épanoui et que les bourgeons floraux sont dégagés, mais sans qu'il soit possible de distinguer la couleur de la fleur. Consulter les photos des stades-repères du pommier. La dose réduite n'est cependant pas efficace contre les cochenilles.

Bourgeon dormant d'érable
Photo : © IQDHO

Il n'est pas recommandé d'appliquer de l'huile sur certaines plantes, dont :

- les épinettes et les genévriers bleus;
- les érables rouges, les érables japonais, les érables à sucre;
- les caryers;
- les pins de Douglas;
- certains pommetiers et pommiers (ex. : Empire et Délicieuse).

Ne pas appliquer CAPTAN, MAESTRO ou tout produit contenant du SOUFRE dans un délai d'une dizaine de jours avant et après une application d'huile.

Coordonnées du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3581 ou 3551
rap@mapaq.gouv.qc.ca www.agrireseau.qc.ca/rap

Pour une meilleure efficacité, appliquer :

- lorsqu'il y a peu de vent (≤ 15 km/h);
- en procurant une agitation constante au mélange;
- en utilisant beaucoup d'eau afin de s'assurer que le produit recouvre bien l'écorce des arbres;
- en circulant à basse vitesse pour une bonne couverture (3 km/h);
- lorsqu'on vise les tétranyques :
  - attendre que les températures de jour atteignent environ 15 à 17 °C;
  - recouvrir complètement les œufs pour qu'ils meurent.

Autres précautions

- Il est essentiel de lire complètement l'étiquette, notamment pour connaître les doses à appliquer, les contre-indications et les phytotoxicités possibles. Pour obtenir ces informations, vous pouvez consulter les étiquettes des produits suivants : HUILE 70 SUPÉRIEURE, PURESPRAY GREEN et LANDSCAPE OIL.
- Consulter SAgE pesticides pour connaître les effets de la matière active de l'huile de dormance sur la santé et l'environnement : Huile minérale.
- Le délai de réentrée au champ pour l'huile de dormance est de 12 h.
- Producteurs certifiés biologiques : Vérifier auprès de votre organisme certificateur pour vous assurer que le produit de votre choix est accepté.
- L'huile de dormance peut affecter les prédateurs naturels qui peuvent se retrouver sur les végétaux au moment de l'application.

Nouveau produit : VEGOL HUILE DE CULTURE

VEGOL est un produit à base d'huile de canola permis au Canada depuis décembre 2016. Il est homologué notamment pour l'emploi en période de dormance sur plusieurs espèces d'arbres d'ornement. Il y a beaucoup de points communs entre le mode d'emploi de ce produit et ceux à base d'huile minérale. Toutefois, il est essentiel de lire complètement l'étiquette de VEGOL. Il est aussi recommandé de faire des essais d'un nouveau produit sur de petites superficies.

Pour information supplémentaire

L'huile est-elle supérieure? Avertissement N° 2 du 5 avril 2012, Réseau d'avertissements phytosanitaires – Pommiers

Texte original rédigé par : Mario Comtois, agr. et Nicolas Authier, agr., IQDHO
Mise à jour 2017 par : Marie-Édith Tousignant, agr.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

Marie-Édith Tousignant, dta, agronome, coavertisseure
Nathalie Roullé, Ph. D., biologiste-entomologiste, coavertisseure
Nicolas Authier, dta, agronome, conseiller en pépinière, coavertisseur
Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
Téléphone : 450 778-6514
Courriels : metousignant@iqdho.com; nroulle@iqdho.com; nauthier@iqdho.com

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 3 – Pépinières ornementales – 18 avril 2017